

# COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Soixante-quatrième session



Examen et évaluation de la mise en œuvre de la  
déclaration et du programme d'action de Beijing  
(1995) et des résultats de la 23<sup>e</sup> session spéciale  
de l'Assemblée générale (2000)

New York, 10 – 20 mars 2020



## MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission de la condition de la femme (CSW), une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est un organe de décision politique mondial exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Commission a été créée suite à l'adoption de la résolution 11(II) de l'ECOSOC du 21 juin 1946, avec pour mission de préparer des recommandations en matière de promotion des droits de la femme dans les domaines politique, économique, civil, social et éducatif. La Commission est également chargée de suivre, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, ainsi que dans l'application des décisions prises lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000, et ce, à tous les niveaux. Elle a également pour mission d'appuyer l'intégration du genre. La Commission contribue également au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030, afin d'accélérer les progrès en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation de toutes les femmes et jeunes filles.

Tous les ans, des représentants des États membres, des entités des Nations Unies et des organisations non gouvernementales disposant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC se réunissent au siège des Nations Unies à New York pour la session annuelle de la Commission. Celle-ci se tient généralement pendant dix jours au mois de mars et offre l'occasion d'examiner les progrès accomplis en termes de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de cerner les difficultés, d'établir des normes mondiales et de définir des politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde. La session est également l'occasion pour les décideurs politiques, les chercheurs, les militants et les défenseurs des droits de la femme de se réunir pour définir des stratégies, mobiliser des ressources et planifier de nouvelles initiatives et actions permettant de faire avancer la cause de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Tous les cinq ans, la Commission procède à un examen complet de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire. De tels examens « +5 » ont eu lieu en 2005 (CSW49), 2010 (CSW54) et 2015 (CSW59).

## PROGRAMME ET MÉTHODES DE TRAVAIL

Le programme de travail annuel de la Commission ainsi que ses méthodes de travail sont énoncés dans les résolutions connexes de l'ECOSOC. Les méthodes de travail actuelles demandent une approche thématique et déterminent la nature interactive de la session, la forme des conclusions et la participation des organisations non gouvernementales (voir la résolution 2015/6 de l'ECOSOC).

### SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION (2020)

La soixante-quatrième session de la Commission se tiendra du 9 au 20 mars 2020. La Commission entreprendra un examen et une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle évaluera les défis actuels qui affectent la mise en œuvre du Programme d'action et la réalisation des objectifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Elle contribuera également à la pleine réalisation des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 dans une perspective de genre (E/RES/2018/8).

La Commission décidera également de son prochain programme de travail pluriannuel pour 2021 et au-delà.

Cette session de dix jours comprendra un segment ministériel avec des tables rondes et d'autres débats généraux, une discussion générale, des dialogues interactifs, ainsi qu'une réunion-débat d'experts. Les parties prenantes organiseront de nombreux événements parallèles afin d'attirer l'attention sur les aspects essentiels de la promotion de l'égalité des sexes. Les informations relatives à la session sont disponibles à cette adresse : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw/csw64-2020>.

## EXTRANTS

### Déclaration politique

Conformément à la pratique des récents examens « +5 », les ministres et les représentants gouvernementaux de haut niveau devraient adopter une Déclaration politique pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et encore accélérer sa mise en œuvre.

## Autres extraits

La Commission adopte généralement un petit nombre de résolutions sur différents sujets. En outre, les synthèses des tables rondes et des débats généraux rédigées par le Président de la Commission mettent en évidence les principales questions abordées, ainsi que les recommandations concernant les mesures futures. Ces synthèses ne font pas l'objet de négociations.

## DOCUMENTATION

La Commission examinera un certain nombre de rapports préparés par ONU Femmes, notamment un rapport contenant un examen et une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les déclarations écrites présentées par les ONG feront également partie de la documentation examinée lors de la session. Les documents suivants seront disponibles sur le site Internet de la CSW à l'adresse <https://www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020>, six semaines avant la session :

- E/CN.6/2020/1 : Ordre du jour provisoire annoté
- E/CN.6/2020/1 /Add.1 : Projet d'organisation des travaux
- E/CN.6/2020/2 : Aspects normatifs des travaux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (rapport du Sous-secrétaire général et de la Directrice exécutive d'ONU Femmes)
- E/CN.6/2020/3 : Examen et évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2020/4 : Propositions sur les thèmes prioritaires et d'examen de la Commission de la condition de la femme pour 2021 et au-delà (Rapport du Secrétaire général)
- E/CN.6/2020/5 : Guide de discussion pour les tables rondes ministérielles (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2020/6 : Les femmes, les filles et le VIH/SIDA (Rapport du Secrétaire général)

- E/CN.6/2020/7 : Libération des femmes et des enfants pris en otage lors de conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement (Rapport du Secrétaire général)
- A/HRC/44/3-E/CN.6/2020/8 : Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies dédié à la lutte contre la violence à l'égard des femmes
- E/CN.6/2020/9 : Résultats des sessions du Comité sur l'élimination de la discrimination envers les femmes (note du Secrétariat)
- E/CN.6/2020/NGO/1-206 : Déclarations écrites présentées par les organisations non gouvernementales.

## LE RÔLE D'ONU FEMMES

Fondée en 2010, ONU Femmes est l'Organisation des Nations Unies dédiée à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Portedrapeau mondial des droits des femmes et des jeunes filles, ONU Femmes a pour objectif d'accélérer les progrès en termes de promotion des droits des femmes et des jeunes filles et de répondre à leurs besoins dans le monde entier. ONU Femmes soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales en vue de l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements et la société civile à la conception des lois, des politiques, des programmes et des services publics nécessaires à l'application de ces normes. Sa mission est de faire en sorte que les femmes bénéficient de leurs droits humains dans tous les aspects de la vie, en se focalisant sur cinq domaines prioritaires : renforcement du leadership et de la participation des femmes, élimination de la violence contre les femmes, participation des femmes à tous les aspects des processus de paix et de sécurité, renforcement de l'autonomisation économique des femmes et intégration des principes d'égalité des sexes à la planification et à la budgétisation du développement national. ONU Femmes assure en outre la coordination et la promotion des travaux du système des Nations Unies visant à parvenir à l'égalité des sexes.

ONU Femmes sert également de Secrétariat technique à la Commission et appuie en tant que tel tous les aspects des travaux de cette dernière. ONU Femmes prépare la base de données, l'analyse des politiques et les

recommandations qui étayent les délibérations de la Commission sur les thèmes de chaque session, ainsi que pour les conclusions concertées. ONU Femmes prend contact avec les parties prenantes, sensibilise le public et travaille à la création d'alliances et d'un consensus autour des thèmes examinés. L'Entité coordonne la participation de représentants de la société civile aux sessions de la Commission.

Dans le cadre des préparatifs de la 64<sup>e</sup> session de la CSW, ONU Femmes a convoqué une réunion d'un groupe d'experts à New York, du 25 au 26 septembre 2019, autour du thème suivant : « Beijing +25 : Contexte actuel, problèmes émergents et perspectives pour l'égalité des sexes et les droits des femmes ». L'entité a collaboré avec les cinq commissions régionales des Nations Unies pour entreprendre les examens régionaux sur lesquels s'appuie la CSW64. L'entité a également organisé ou facilité des réunions préparatoires pour la société civile et les jeunes, avant ou en marge de ces réunions régionales d'examen.

## **MEMBRES ET BUREAU DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME**

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l'ECOSOC, sur la base d'une répartition géographique équitable établie comme suit :

- (a) Treize membres originaires d'États africains
- (b) Onze membres originaires d'États de la région Asie-Pacifique
- (c) Neuf membres originaires d'États d'Amérique latine et des Caraïbes
- (d) Huit membres originaires d'États d'Europe occidentale et autres États
- (e) Quatre membres originaires d'États d'Europe orientale.

## **MEMBRES DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION**

*(expiration du mandat après la session de l'année spécifiée)*

- |                   |                         |                    |
|-------------------|-------------------------|--------------------|
| 1. Algérie 2022   | 4. Arabie saoudite 2022 | 7. Bahreïn 2021    |
| 2. Allemagne 2023 | 5. Afrique du Sud 2023  | 8. Bangladesh 2023 |
| 3. Arménie 2023   | 6. Australie 2023       | 9. Bélarus 2023    |

- |                                  |                                |                                 |
|----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 10. Brésil 2020                  | 22. Ghana 2022                 | 34. Nicaragua 2022              |
| 11. Canada 2021                  | 23. Guatemala 2020             | 35. Niger 2021                  |
| 12. Chili 2021                   | 24. Guinée équatoriale<br>2023 | 36. Nigeria 2020                |
| 13. Chine 2021                   | 25. Haïti 2022                 | 37. Norvège 2020                |
| 14. Comores 2022                 | 26. Iraq 2022                  | 38. Pérou 2021                  |
| 15. Congo 2022                   | 27. Irlande 2021               | 39. Qatar 2020                  |
| 16. Cuba 2023                    | 28. Israël 2021                | 40. République de Corée<br>2022 |
| 17. Équateur 2022                | 29. Japon 2022                 | 41. Royaume-Uni 2020            |
| 18. Érythrée 2020                | 30. Kenya 2022                 | 42. Togo 2023                   |
| 19. Estonie 2021                 | 31. Koweït 2020                | 43. Trinidad-et-Tobago<br>2020  |
| 20. États-Unis 2023              | 32. Malaisie 2023              | 44. Tunisie 2021                |
| 21. Fédération de Russie<br>2020 | 33. Namibie 2021               | 45. Turkménistan 2022           |

## MEMBRES DU BUREAU DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Le Bureau de la Commission joue un rôle crucial dans la préparation et le bon déroulement des sessions annuelles de la Commission. Les membres du Bureau sont élus pour deux ans.

Président : Son Excellence M. Mher Margaryan (Arménie), groupe des États d'Europe orientale

Vice-présidentes :

- Mme Jo Feldman (Australie), groupe des États d'Europe occidentale et autres États, vice-présidente
- Mme Ahlem Sara Charikhi (Algérie), groupe des États africains, vice-présidente désignée
- Mme Devita Abraham (Trinidad-et-Tobago), groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, vice-présidente désignée
- Mme Zahraa Nassrullah (Iraq), groupe des États d'Asie-Pacifique, vice-présidente désignée

Plus d'info sur la soixante quatrième session est disponible à cette adresse :  
[www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020](http://www.unwomen.org/fr/csw/csw64-2020)

---

*janvier 2020*



220 East 42nd Street  
New York, New York 10017, USA  
Tel: 646-781-4400  
Fax: 646-781-4444



[www.onufemmes.org](http://www.onufemmes.org)  
[www.facebook.com/onufemmes](https://www.facebook.com/onufemmes)  
[www.twitter.com/onufemmes](https://www.twitter.com/onufemmes)  
[www.youtube.com/unwomen](https://www.youtube.com/unwomen)  
[www.flickr.com/unwomen](https://www.flickr.com/unwomen)